

Image not found or type unknown



Légalité interne, erreur de droit, champ d'application de la loi

Par **josse_old**, le **10/12/2007** à **07:11**

Bonjour,

Quelqu'un pourrait-il me donner la différence exacte, en contentieux, entre :

- l'erreur de droit
- La méconnaissance du champ d'application de la loi

Même avec un DESS en droit public, je n'ai jamais bien compris la différence.

Merci d'avance